

31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE Tél.: 05-62-35-06-09 / Fax: 05-62-35-45-14 Mail: ccptpaystrie@orange.fr

Objet:

Délibération autorisant le Président à signer la convention Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Neste et rivières de Gascogne »

Séance du22 Septembre2020 à 20h 30 heures

Délibération n°2020-22

Nombre de conseillers

En exercice :19 Présents : 18

- dont suppléés :

Absents: 1

- dont représentés :

Votants: 0

dont « pour » : 0dont « contre » : 0dont abstention : 0

Le 22 septembre 2020 à 20 heures 30 mn, le bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la salle Sévigné à Castelnau Magnoac.

<u>Présents</u>: BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, VERDIER Bernard, MAJOURAU Alain, MARIE ERNESTINE Stéphanie, SORBET Jean-Louis, FONTAN Guy, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, CIEUTAT Serge, SOLLE Myriam, ADER Jean Pierre, MAUMUS Maryse, DUBOSC Michel, ABADIE Pierre, CASTERAN Joël, BRUZEAUD Anne Marie, ROUSSE Gaëtan.

Excusé(e)s: LE BIHAN Jean-Michel

Mr CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

Vu la Convention de partenariat Entente « Neste et rivières de Gascogne »,

Le Président propose au Bureau de l'autoriser à signer la convention avec les différents partenaires. Le montant de la participation s'élève à 61,77€ (0.01 € * 6 177 hbts) et concerne 41 communes de notre EPCI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau :

AUTORISE Monsieur BARTHE Gérard à signer la convention avec les différents partenaires.

Fait à Trie sur Baïse, Le 22 septembre 2020. Le Président BARTHE Gérard

Transmis au représentant de l'Etat le : 14-10-2020

Publié le : 14-10-2020